

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 5

Rubrik: Économie publique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economie publique

Prévoyance populaire suisse. Samedi le 29 mars 1924, à 2 heures de l'après-midi, s'est réunie à Bâle la 6me assemblée générale ordinaire de la Prévoyance populaire suisse. L'assemblée avait principalement à s'occuper du rapport de gestion et des comptes au 31 décembre 1923, ainsi que du renouvellement du conseil d'administration.

Le rapport et les comptes furent adoptés à l'unanimité, de même que la proposition du conseil d'administration concernant la répartition de l'excédent au montant de fr. 54,580.52, en ce sens que le 20 % sera versé au fonds de réserve et le 80 % au fonds d'excédents des assurés.

Conformément à l'art. 26 des statuts, le conseil d'administration se compose d'au moins 15 membres, dont cinq sont nommés par le conseil de surveillance de l'Union suisse des sociétés de consommation (U. S. C.) et les autres par l'assemblée générale. Le conseil de surveillance de l'U. S. C., dans sa séance du 1er mars, a déjà confirmé pour une nouvelle période les cinq représentants actuels, à savoir MM. le Professeur A. Bohren, Lucerne; le Conseiller national J. Huber, Saint-Gall; B. Jaeggi, Bâle; Ch.-U. Perret, Neuchâtel, et O. Peter-Tröndle, Bâle. Neuf anciens membres du conseil d'administration, sur les 10 à nommer par l'assemblée générale, furent réélus à l'unanimité; ce sont: MM. le Dr M. Bobbià, Bellinzona; Hans Denzler, Baden; Charles Dürr, Berne; Ernest Jaton, Lausanne; Kaspar Späni, Winterthour; Franz Steininger, Zurich; Johann Studer, Winterthour; J. Schlumpf, Berne; Fr. Tschamper, Berne.

En remplacement de M. Joseph Dubach, Lucerne, démissionnaire, auquel le président exprime les meilleurs remerciements pour sa collaboration, l'assemblée générale nomme au conseil d'administration M. Joseph Albisser, membre du Tribunal des assurances fédérales, à Lucerne.

En outre, l'assemblée générale confirma dans leurs fonctions les vérificateurs des comptes pour l'année 1924: le Service fiduciaire de l'U. S. C., à Bâle, et MM. Fritz Hoffmann, Neuchâtel, et Paul Hitz, Vogelsang (Argovie). MM. Max Klunge, Genève, et Edouard Stauffer, La Chaux-de-Fonds, furent nommés suppléants des vérificateurs des comptes.

Immédiatement après l'assemblée générale eut lieu la séance constitutive du *conseil d'administration* nouvellement élu. Le conseil d'administration nomma comme président pour diriger les débats des séances du conseil d'administration et des assemblées générales M. Ch.-U. Perret, Neuchâtel, comme vice-président M. J. Schlumpf, Berne, et comme délégués du conseil d'administration pour la surveillance de la gestion MM. B. Jaeggi, Bâle, et le Prof. Dr A. Bohren, Lucerne.

Considérant le résultat satisfaisant de l'exercice écoulé, ainsi que l'état favorable du fonds d'excédents, le conseil d'administration fixa la réduction des primes pour l'année 1925 à 7 % des primes du tarif (la réduction avait été de 5 % de la prime du tarif pour l'année 1922 et de 6 % pour les années 1923 et 1924).



Mouvement international

Les organisations syndicales américaines et la F. S. I. Le camarade Brown, secrétaire de la Fédération syndicale internationale, vient de rentrer d'Amérique, où il fut envoyé en délégation. Il a été cordialement reçu au congrès syndical de Vancouver au Ca-

nada. Les camarades de la Commission syndicale canadienne lui ont exprimé le désir de voir une délégation de la F. S. I. visiter le Canada, afin d'y donner des conférences dans les principales villes.

Un accueil très cordial lui fut également réservé au Congrès de la « American Federation of Labor » qui se tint à Portland. Le désir des travailleurs organisés des Etats-Unis de se joindre de nouveau à leurs camarades d'Europe s'y est vivement manifesté. Le congrès de Portland a chargé le comité de la centrale américaine de reprendre les relations avec la F. S. I., afin d'ouvrir la voie à la réaffiliation. Les militants en vue du mouvement syndical se sont montrés très sympathiques à l'envoi d'une délégation d'Europe qui visiterait les principales villes. L'œuvre de la F. S. I. est de plus en plus appréciée par les travailleurs américains.

Au Mexique, les travailleurs organisés s'intéressent particulièrement à l'organisation syndicale d'Europe. Les camarades de là-bas demandent que le voyage projeté de la délégation de la F. S. I. se fasse le plus tôt possible. Mais les ouvriers organisés du Mexique ne tiennent pas seulement à collaborer avec leurs frères européens; ils aspirent aussi à l'Union étroite avec les travailleurs des autres Etats de l'Amérique du Sud et du Nord. Une nouvelle démarche sera faite dans ce sens en novembre prochain. Le congrès de la Fédération américaine du travail se tiendra à la frontière et celui de la Fédération mexicaine également, de sorte que les délégués des deux congrès pourront s'y rencontrer et fraterniser.

Union internationale des ouvriers et ouvrières de l'alimentation. Le comité exécutif de l'Union internationale des ouvriers et ouvrières de l'alimentation s'est réuni le 22 avril à Berne. Il a adopté le rapport de gestion du secrétaire international pour la période du 1er avril 1923 au 1er avril 1924. Mentionnons les actions de secours entreprises au cours de cet exercice en faveur des organisations sœurs de l'Italie, de la Hongrie et de l'Allemagne, pour lesquelles l'Union internationale a versé plus de 100,000 francs suisses. Le boycottage de la Maison Remy en Belgique put être levé après que cette firme eut accepté les conditions posées par l'Union.

Deux organisations nouvelles donnèrent leur adhésion pendant la période comprise par le rapport: les boulangers et pâtissiers d'Amérique et ceux de Grande-Bretagne. L'Union comprend actuellement 500,000 membres répartis dans 29 fédérations. Pour la première fois, le comité exécutif a dû s'occuper d'une démission; il s'agit des boulangers-pâtissiers de Hollande, qui quittent l'Union parce qu'elle a admis la Fédération de l'alimentation de Russie. Cette démission ne fut pas acceptée par le comité; celui-ci devra se mettre en rapport avec l'organisation démissionnaire à l'occasion du congrès international syndical de Vienne.

Les propositions de la F. S. I. concernant les relations organiques avec les secrétariats professionnels furent repoussées par la majorité du comité exécutif, celle-ci estimant que les obligations qu'elles entraîneraient pour les secrétariats professionnels ne pourraient pas être remplies. Le congrès de Vienne examinera cette question, et l'Union ne pourra se reconnaître liée que par celles des propositions qui ne seraient pas de nature à gêner au développement de son organisation.

Le boycottage des produits de la maison E. Remy S. A., à Wygmael (Belgique), est levé. En date du 22 janvier 1922, l'Union internationale des organisations des ouvriers et ouvrières de l'industrie des denrées alimentaires boycottait la dite maison par suite de représailles envers 57 ouvriers. Cette maison s'était re-